



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saison hivernale – Les équipes d’entretien du Ministère sont prêtes

Montréal, le 30 octobre 2023. – La saison hivernale s’installe dans les différentes régions du Québec. Les équipes d’entretien du Ministère se préparent depuis quelques semaines et sont prêtes à intervenir, quel que soit le type de précipitation.

Collectivement, nous avons tous une responsabilité pour que les déplacements se déroulent de façon sécuritaire. Les automobilistes doivent planifier et s’informer avant de prendre la route, adapter leur conduite aux conditions météorologiques et respecter le Code de la sécurité routière. De son côté, le Ministère s’assure de déneiger et de déglacer les quelque 33 000 kilomètres de route sous sa responsabilité, en plus d’informer la population des conditions routières, notamment sur Québec 511.

Au total, plus de 1 700 camions sont affectés à l’entretien hivernal du réseau du Ministère. Il est important de rappeler que, par souci d’efficacité, ces camions circulent à une vitesse maximale de 50 km/h. Faites preuve de patience en présence des véhicules d’entretien hivernal, et gardez à l’esprit que les conducteurs de ces camions travaillent pour vous assurer des déplacements sécuritaires.

Quelques conseils de sécurité pour les automobilistes

- Préparez votre véhicule pour affronter les rigueurs de la saison froide et dotez-vous d’une trousse de secours.
- Équipez votre véhicule de pneus d’hiver. La date limite est le **1^{er} décembre**.
- Renseignez-vous, avant de partir, sur les conditions de la chaussée et sur la visibilité en consultant les plateformes de Québec 511, sur le Web et l’application.
- Assurez-vous que l’autonomie de la batterie de votre véhicule électrique suffira à parcourir votre trajet.
- Déneigez complètement votre véhicule en faisant un tour complet des vitres, des rétroviseurs, du toit, du capot, des phares et de la plaque d’immatriculation.

Faits saillants

- Les camions d’entretien hivernal utilisent la télémétrie véhiculaire, ce qui permet de suivre en temps réel les opérations en recueillant des données relatives à la localisation des équipements.
- Le Ministère dispose de 53 stations météorologiques fixes et 360 stations météorologiques mobiles afin de l’aider dans la prise de décisions pour les opérations de déneigement.
- En 2022-2023, le Ministère a utilisé plus de 850 000 tonnes de sels de déglçage et près de 1 000 000 tonnes d’abrasifs.
- Le Québec compte 32 tronçons de route désignés comme écoroute d’hiver. Ces routes font l’objet d’un mode d’entretien hivernal particulier, qui permet de réduire les effets des sels de voirie sur des zones qui sont particulièrement vulnérables à proximité (source d’eau potable, lacs, milieux humides, etc.).
- Pour s’informer sur les conditions routières : [Québec 511](#).

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

- 30 -

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724